



N°: 171/ME/26

Ouargla, le : 03 AOUT 2026 ورقلة في :

Objet : Consultation restreinte

« **Réhabilitation et Extension du réseau Informatique de la station régionale de OUARGLA** ».

Article N°01 : Objet de la consultation.

Dans le cadre de ses activités, l'Etablissement public de Télévision lance une consultation à pour objet la « **Réhabilitation et Extension du réseau Informatique de la station régionale de OUARGLA** » conformément au cahier des prescriptions techniques (CPT) joint en annexe.

Article N°02 : Date limite de Dépôt des Offres.

L'offre en question doit nous parvenir au plus tard le **17/08/2026 à (10 :00)**.

Article N°03 : Demande d'éclaircissement.

Tout candidat désirant obtenir des éclaircissements sur le contenu du présent (CPT), est tenu d'adresser une demande d'éclaircissements auprès du service des moyens généraux de la station régionale de OUARGLA N° TEL 0784.00.10.25/029.70.20.30 poste N°3416 /3201/3609

Article N°04 : Visite du site.

Afin d'élaborer sa proposition, le soumissionnaire souhaitant remettre une offre aura l'obligation de faire une visite du site sanctionnée par un procès-verbal signé obligatoirement par les deux (02) parties, faute de quoi l'offre sera rejetée.

Pour prise de rendez-vous, prière de prendre contact avec le service contractant au N° TEL 029.70.20.30 poste N°3416 /3201/3609

Article N°05 : Lieu de dépôt des offres.

Les offres de prix seront déposées à l'adresse suivante :

Etablissement public de Télévision Station régionale de ouargla
Sis à : Route de Rouissat Ouargla

Article N°06 : Présentation des propositions d'offres.

Le dossier de soumission doit nous parvenir sous pli fermé portant la mention :

Etablissement Public de Télévision Station Régionale de OUARGLA
Consultation restreinte

« Réhabilitation et Extension du réseau Informatique de la station régionale de OUARGLA »

« A ne pas ouvrir que par commissions d'ouverture des plis inférieure aux seuils »

Ce dernier doit contenir les documents suivants :

- ✓ Le dossier administratif: le registre de commerce électronique et l'identification fiscal.
- ✓ Offre financier
- ✓ Offre technique.

Article N°07 : Ouverture des Plis.

L'ouverture des plis sera assurée par la commission d'ouverture des plis, elle se déroulera au niveau du siège de la station régionale de OUARGLA le 17/08/2026 à (10:00) en présence des soumissionnaires désirant y assister.

Article N°08 : Evaluation des offres et choix du fournisseur.

L'évaluation des offres sera faite sur la base des critères et du système de notation défini dans le CPT (voir en annexe), et donnera lieu à l'octroi d'une note technique et d'une note financière pour chaque offre :

Le système de notation des offres est arrêté comme suit :

- Note technique60 points.
- Note financière60 points.

L'EPTV OUARGLA retiendra l'offre qui obtient le plus de point après sommation des notes technique et la note financière.

En cas d'égalité de points, l'offre technique est prépondérante.

Meilleures salutations.

 **Le Directeur Régional**
المدير الجهوي بورقلة
العربي بن ستالة

CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

**Réalisation du réseau informatique au niveau de la station régional de
Ouargla**

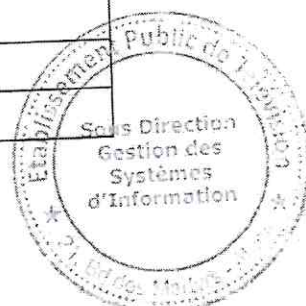
OBJET DE LA CONSULTATION :

La présente consultation a pour objet l'extension et la mise à niveau du réseau informatique de la station régional de Ouargla

Désignation des prises réseaux :

Le rez-de-chaussée :

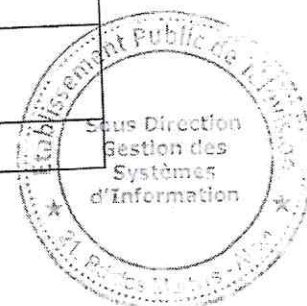
N° du Bureau	Direction/bureau	Le nombre des prises manquantes	Observation
C31	Nodal	05	
C34	Régie	04	
C32	Bureau des invités	04	
C36	VTR	04	
C35	Studio	04	
C02	Bureau des ingénieurs	04	
C01	Salle de maquillage	01	
C03	Régie mobile	04	
	Salle de caméra de surveillance	04	
	magasin	04	
C08	CP	03	
C09	syndiqua	03	
C13	Salle ENG	07	
C11	Magasin ENG	04	
C12	ENG	03	
C15	Synographie	02	
C18	Salle de prière	03	
C17	Bureau de convention	02	
C17	Magasin	03	
C21	Moyen généraux	02	



C22	Chef Moyen généraux	03	
C24	Foyer	04	
C26	B technicien frigoriste	02	
C29	Magasin technique	04	
C37	climatisation	04	
	Chef Sécurité	03	
	Secrétariat sécurité	02	
	Armoire sécurité	04	
	Magasine sécurité	04	
C49	Salle des clés (sécurité)	03	
PS1	Poste police 1	01	
PS2	Poste police 2	04	
C52	parc	02	
	Bureau femme de ménages	02	

1^{er} Etage

N ^o du B	Direction/bureau	Le nombre des prises manquantes	Observation
B31	Standard	01	
B32	Informatique+ Infographie	03	
B33	Chef production technique	02	
B35	Montage	03	
B36		03	
B37	bureau d'éclairage	03	
B38	Salle matériel de montage	03	
B39	montage	02	
B40	Chef de poste production	03	
B41	Salle d'éclairage	06	



B30	Archive	04	
B26	Salle de rédaction	06	
B27	Secrétariat d'information	03	
B25	Rédacteur en chef	02	
B18	Salle de réunion	04	
B20	Bureau Archive Administrative	04	
B22	Bureau Directeur Régionale	03	
B21	Secrétariat DR	02	
B19	Salle d'attente	02	
B15	SD Technique	03	
B16	Secrétariat SDT	02	
B03	Administration et finance	03	
B04	Secrétariat Admin et finan	03	
B05	Personnel	03	
B42	Magasin Production	18	
B06	Comptabilité	04	
B08	commerciale	03	
B07	Comptabilité information et production	03	
B10	Salle de production	04	
B11	Comptabilité	04	
B09	SD Production	03	
B12	Secrétariat SDP	03	

Matérielle réseau existant au niveau de la station d'Ouargla

- ↳ Armoire de brassage (bureau SDT N=° B16)
- ↳ Deux Switch 24 ports (3 COM SuperStack 3 Switch 4400 SE)
- ↳ Switch Cisco Catalyst 2960-X Series interconnexion en fibre optique (Ls interconnexion DG)
- ↳ Switch 24 ports tp-link TL- SF 1024D 10/100 Mbs (bureau CP N=° C9)

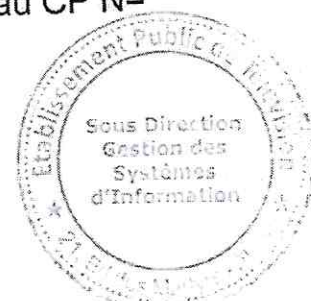


Tableau Récapitulatif :

Désignation	Nombre	Observation
Nouvelle Prises réseau Rj45 cat 6a minimum	227	
Armoires de brassage et Switch requis : Le prestataire est tenu de définir et de justifier le nombre d'armoires de brassage et de Switchs ainsi que le nombre de ports par switch, nécessaire pour garantir le bon fonctionnement du projet. Module SFP+ à inclure		

Exigences :

- Le soumissionnaire devra présenter les références détaillées de sa société, principalement sur l'expérience dans l'exécution de travaux de même type que ceux prévus dans le présent marché, appuyées par des attestations de bonne exécution, et des PV de réception provisoires ou définitifs y afférents.
- La visite sur site est exigée, le PV de visite sur site doit être joint à l'offre.
- Le soumissionnaire doit mentionner :

Le délai de réalisation : Le soumissionnaire proposera un délai de réalisation le plus court possible.

Le délai de réalisation proposé par le soumissionnaire doit être exprimé exclusivement en nombre de jours calendaires.

La durée de la garantie : Le soumissionnaire proposera une durée de garantie minimale de 12 mois.

La durée de Service après-vente : Le soumissionnaire proposera une durée de service après-vente minimale de 36 mois.

Le planning de réalisation sur calendrier/ horaires de travail éventuellement avec précision du travail ou non dans les jours fériés, weekend et/ou la nuit.



AUTRES SPECIFICATIONS ET EXIGENCES TECHNIQUES :

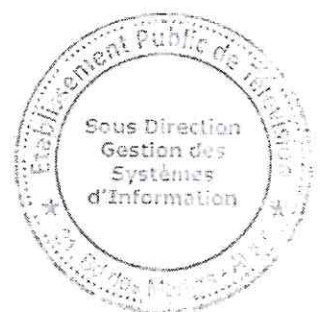
- Les switchs proposés doivent figurer dans la liste des équipements non soumis à l'homologation par l'ARPE.
- Les armoires de brassage doivent être de tailles adaptées au projet et conformes aux standards reconnus.
- Les switch 48p proposés doivent être de niveau L3, manageables, comporter 4 ports uplink de type **sfp+ 10Giga** et être parfaitement compatibles avec la configuration existante.
- Les liaisons optiques entre les différentes armoires de brassage seront réalisées avec des jarretières optiques multimode de type **OM4**.
- Un tableau de brassage dans chaque armoire.
- Protection des câbles selon les normes en vigueur.
- Câble réseau catégorie 6a minimum :
 - **Impédance** : 100 Ohms et une fréquence de 500 MHz.
 - **Capacité** : transmission des données à un débit de 10 Gigabits/s sur 100 mètres.
 - **Standards** : Réalisation des connexions Ethernets sur les standards 1000BASE-T et 10GBASE-T.
- Cordons de brassage ftp cat6a minimum :
 - **Impédance** : 100 Ohms et une fréquence de 500 MHz.
 - **Capacité** : transmission des données à un débit de 10 Gigabits/s sur 100 mètres.
 - **Standards** : Réalisation des connexions Ethernets sur les standards 1000BASE-T et 10GBASE-T.
- Prise RJ45 catégorie 6A minimum.
- Les prises RJ45 doivent être encastrées dans des goulottes de tailles différentes selon les normes.
- Panneau de brassage de catégorie 6A minimum.
- Prise réseau selon la qualité du câble.
- Certification des câbles et des prises.
- Plans de numérotation des prises réseaux/tableau de brassage.
- Schéma de câblage.
- Étiquetage des numéros de prise et leurs correspondances au niveau du tableau de brassage.
- Configuration des nouveaux switchs :

Le soumissionnaire est tenu de procéder à la configuration complète des nouveaux switchs conformément aux exigences du service informatique. Cette configuration inclut notamment la création et la gestion des VLAN, le paramétrage des ports (access/trunk), la mise en œuvre des politiques de sécurité, ainsi que l'intégration des équipements dans

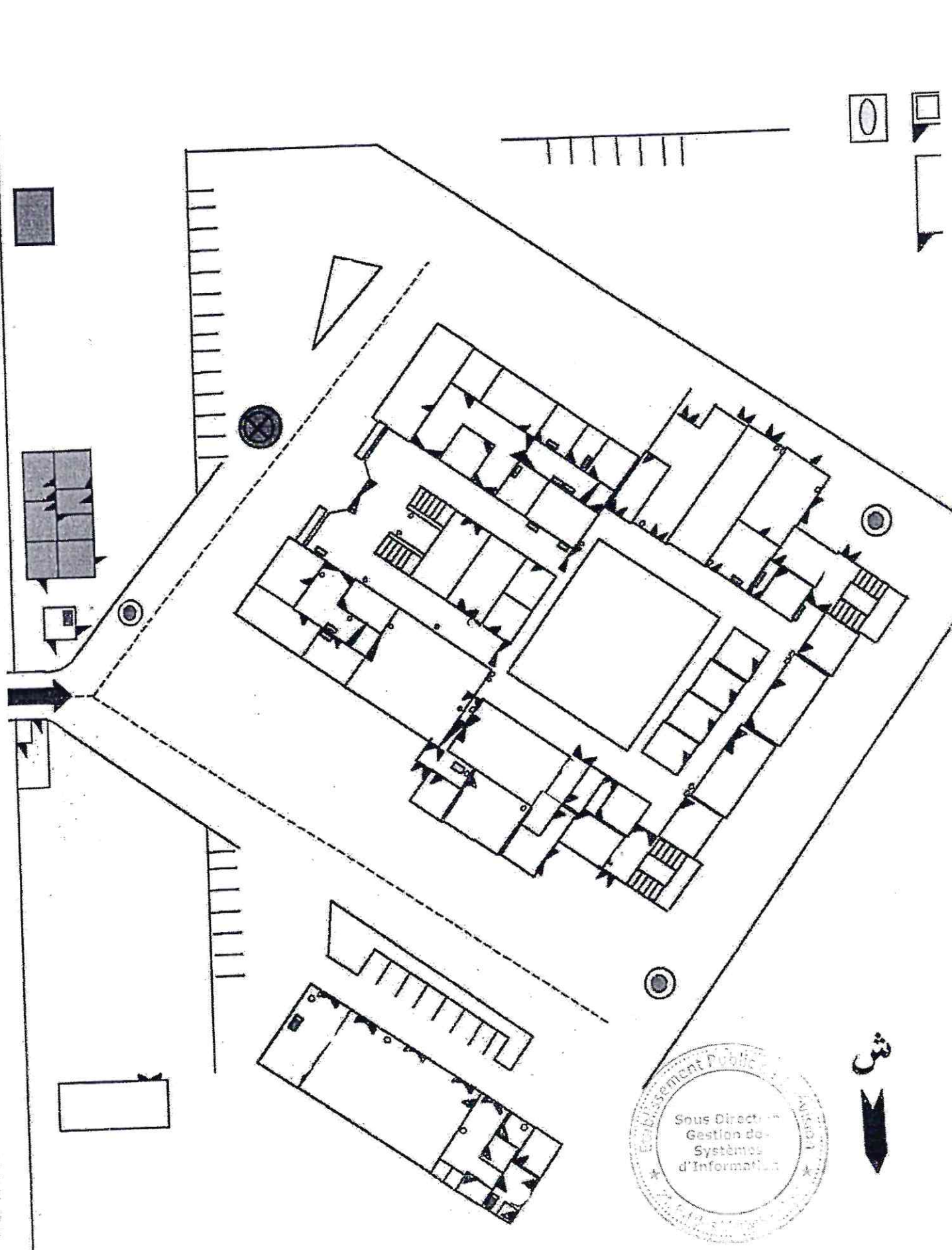


Le soumissionnaire devra également assurer la documentation détaillée de la configuration réalisée et garantir la conformité aux standards et bonnes pratiques en vigueur.

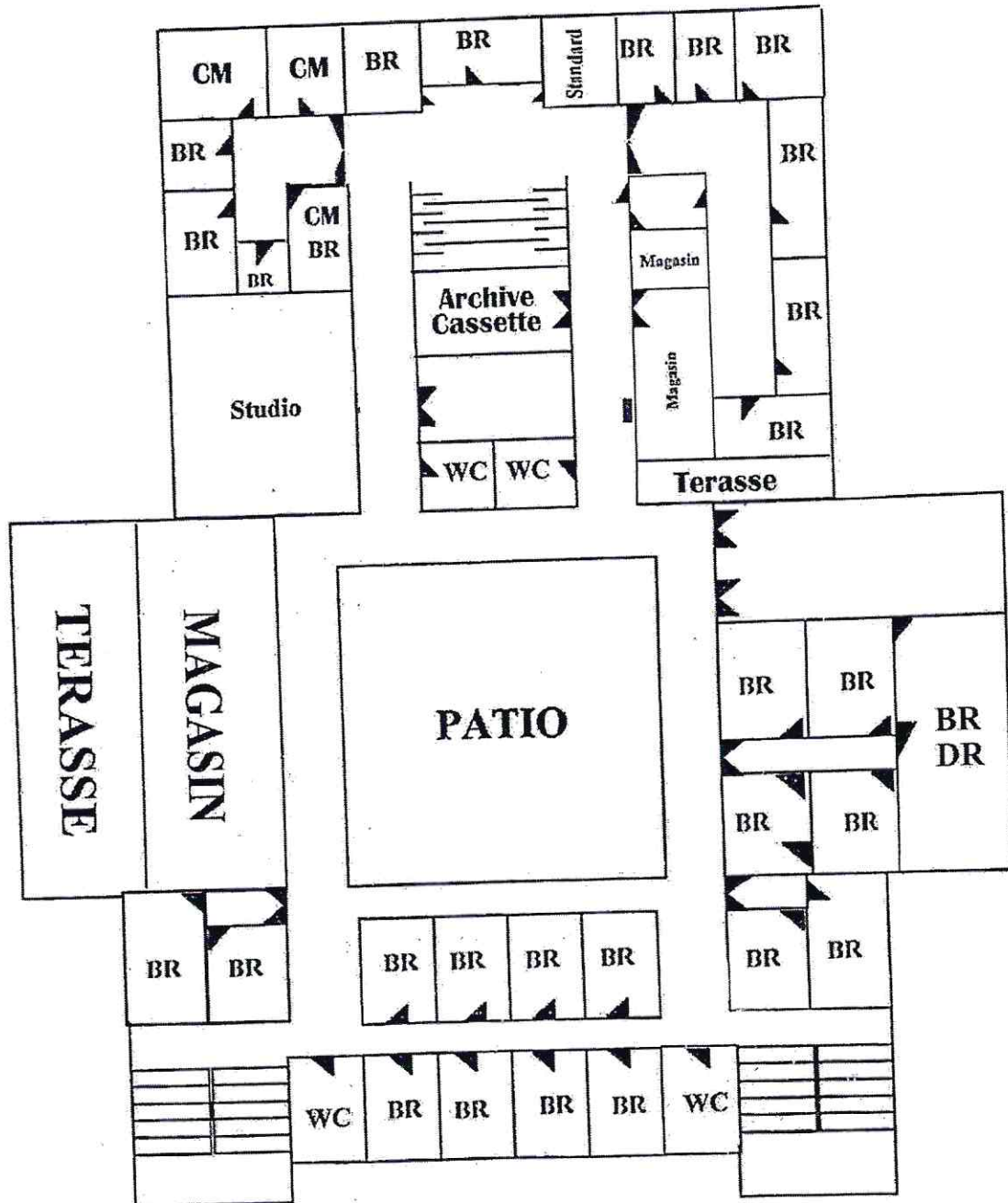
Le soumissionnaire devra également assurer la documentation détaillée de la configuration réalisée et garantir la conformité aux standards et bonnes pratiques en vigueur.



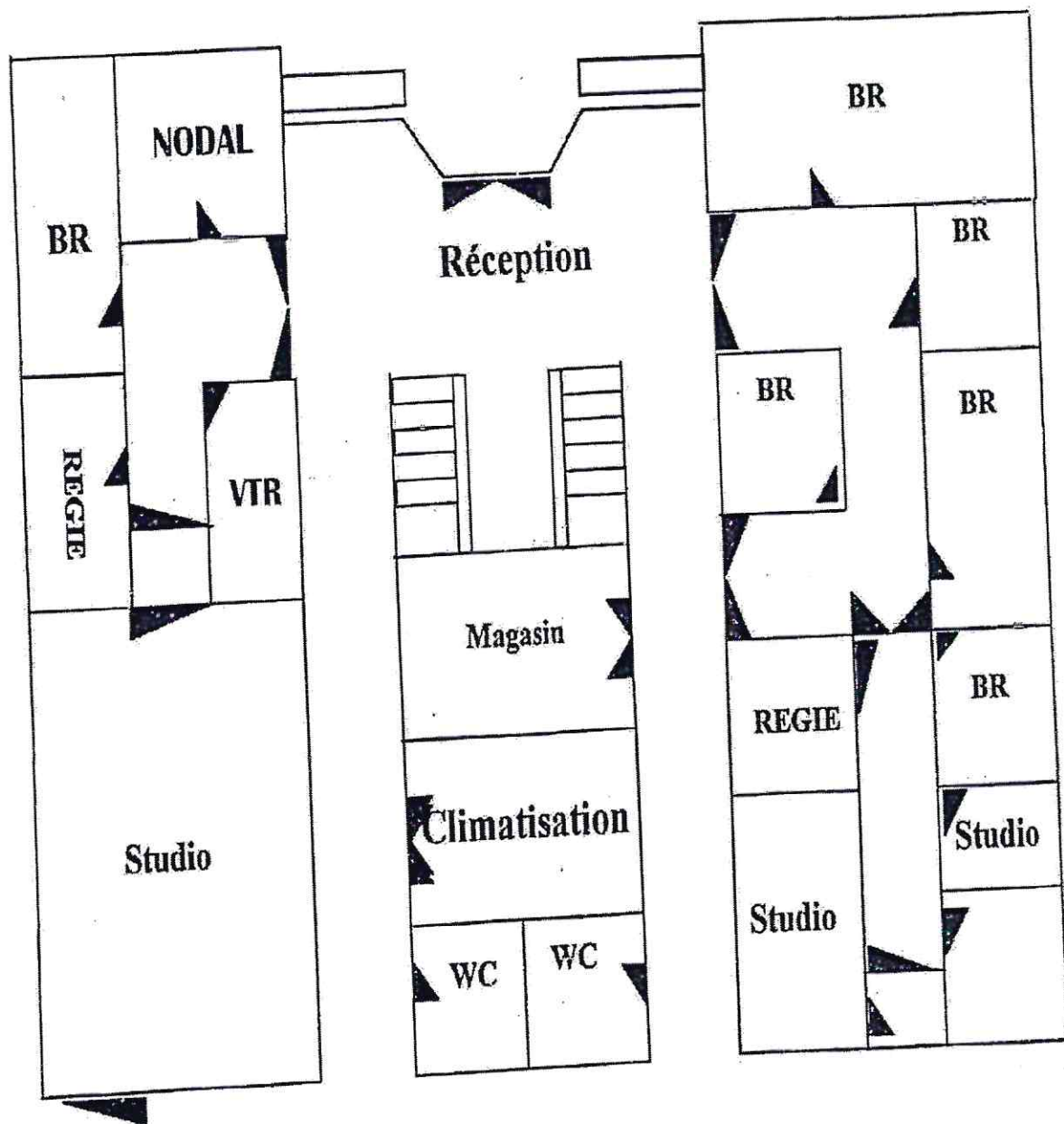
- Test du bon fonctionnement du réseau réalisé selon les normes en vigueur.



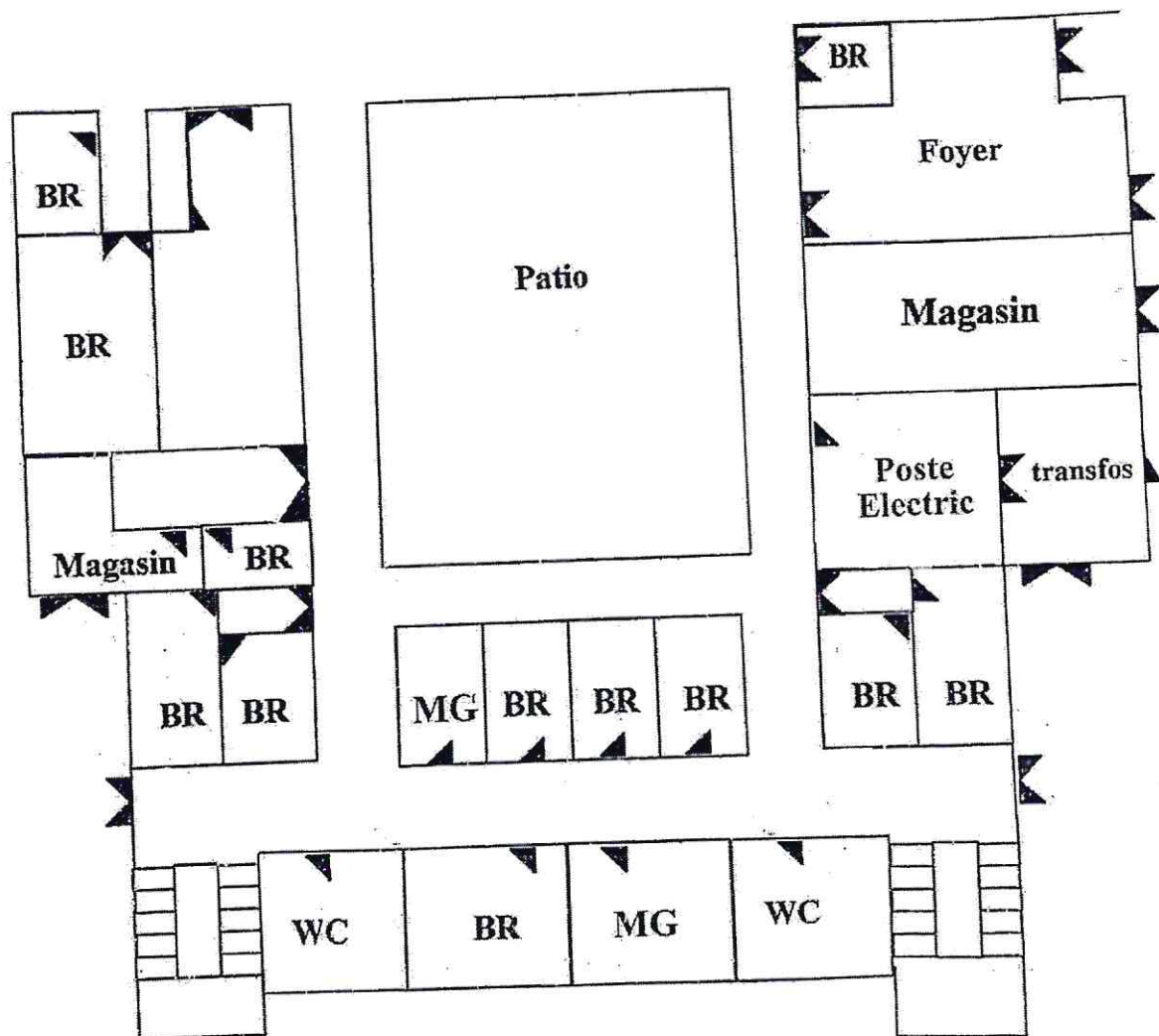
(الطابق الأول)



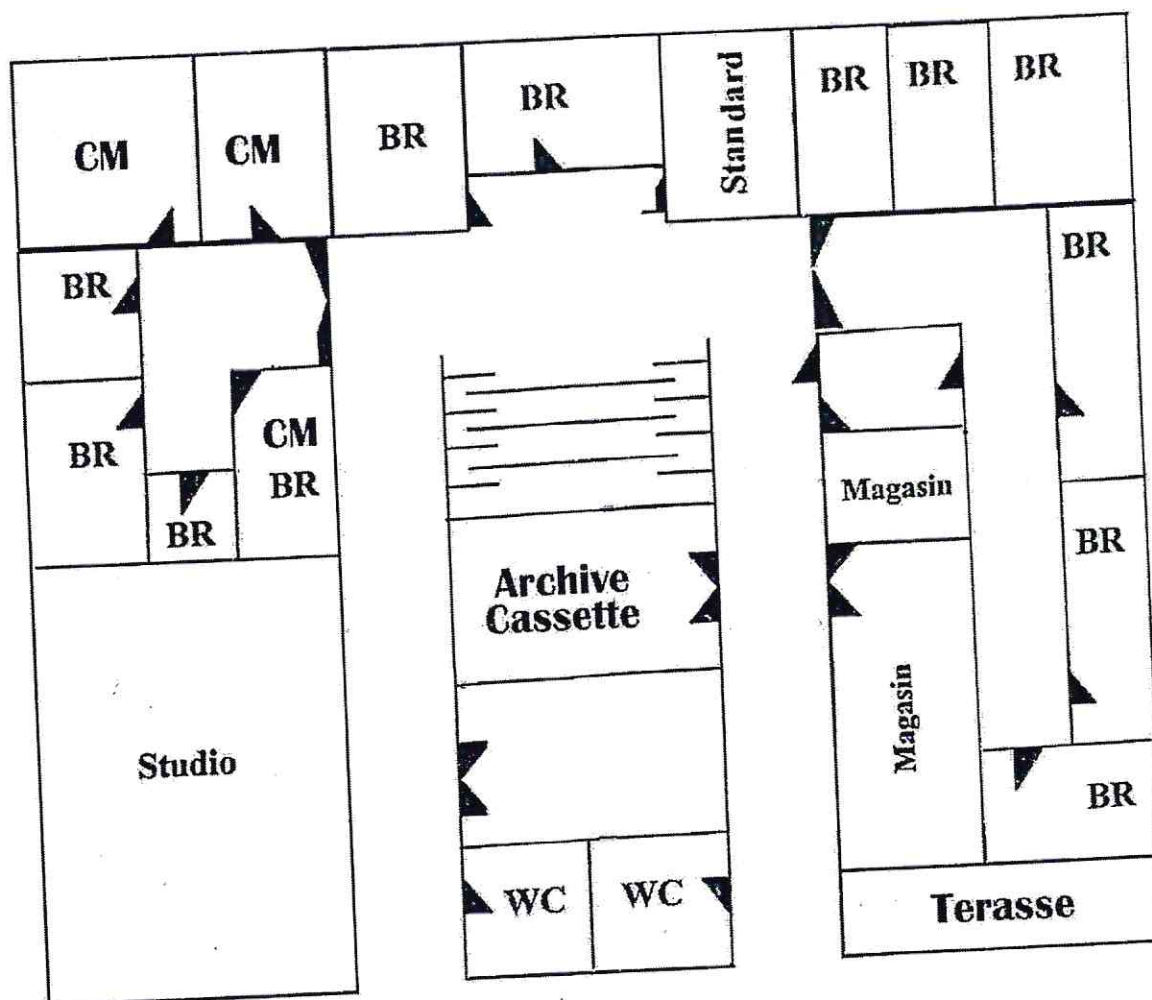
RDC partie - A -



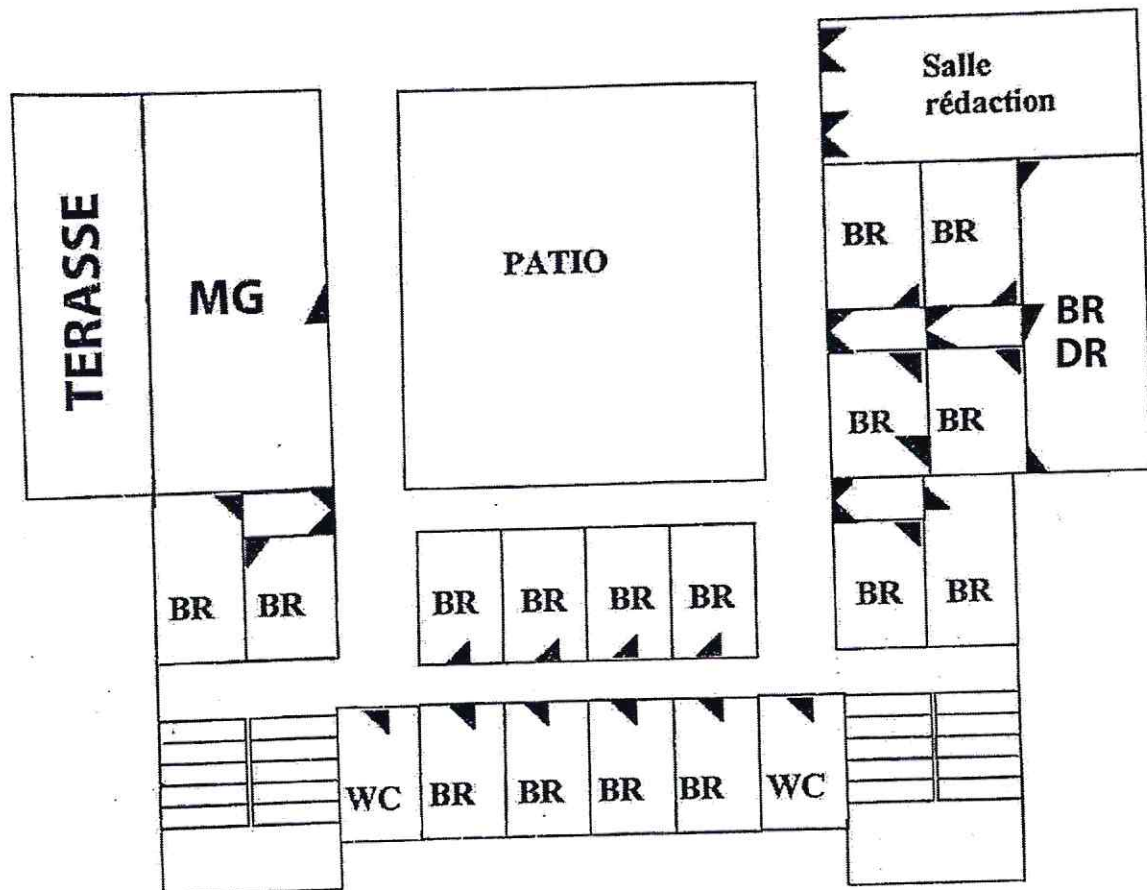
RDC partie - B -



1^{er} étage partie – A -



1^{er} étage partie - B -



Critères d'évaluation et système de notation des offres :

Après élimination des offres non conformes aux exigences du cahier des prescriptions techniques, l'analyse des offres restantes se déroulera en deux phases sur la base des critères et de la méthodologie prévue dans le présent cahier des prescriptions techniques.

Phase1 (Evaluation technique) :

L'évaluation technique des offres se fera sur la base des critères et du système de notation défini dans le présent cahier des prescriptions techniques. et donnera lieu à l'octroi d'une note globale pour chaque offre, et arrêté comme suit :
L'offre technique est notée sur 60 points avec Seuil minimal de présélection de 20 points. La notation et le classement des offres techniques, ainsi que l'élimination des offres qui n'ont pas obtenu une note technique égale ou supérieure à 20 points sur un total de 60 points, sera effectuée sur la base des critères de notation définis comme suit:

N°	Critère	Note maximale
01	Délai de réalisation	40
02	Garantie	10
03	Service après vente	10
04	Note technique	60

Délai de réalisation (40 pts): Ce critère est évalué comme suit:

Délai de réalisation le plus court se verra attribué la note maximale de 40 points. La note attribuée aux autres offres sera calculée selon la formule suivante :

Note de l'offre considérée= $\frac{40 \times \text{le délai de réalisation le plus court}}{\text{Le délai de réalisation de l'offre considérée}}$



Garantie (pièces et main d'œuvre) (10 pts) : Ce critère est évalué comme suit:

Nombre de mois le plus grand se verra attribué la note maximale de 10 points.
La note attribuée aux autres offres sera calculée selon la formule suivante :

Note de l'offre considérée: $\frac{10 \times \text{Nombre de mois de l'offre considérée}}{\text{Le plus grand Nombre de mois}}$

Service après-vente (10 pts): Ce critère est évalué comme suit :

Nombre de mois le plus grand se verra attribué la note maximale de 10 points
La note attribuée aux autres offres sera calculée selon la formule suivante

Note de l'offre considérée= $10 \times \frac{\text{Nombre de mois de l'offre considérée}}{\text{Le plus grand Nombre de mois}}$

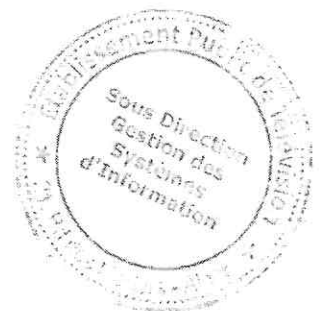
Phase2 (Evaluation financière) :

Il sera procédé à la notation de l'offre financière, pour les soumissionnaires pré-qualifiés techniquement à l'issue de la première phase, comme suit :

La note maximale de l'offre financière est de 60 points. Elle sera attribuée à l'offre la moins distante. La note attribuée aux autres offres sera calculée selon la formule suivante :

Note de l'offre considérée= $60 \times \frac{\text{Montant de l'offre financière la moins disante}}{\text{Montant de l'offre financière considérée}}$

A l'issue de ces deux phases, l'offre retenue sera celle ayant obtenue le plus de points après sommation des notes technique et financière. En cas d'égalité, l'offre technique est prépondérante.



CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

**Réalisation du réseau informatique au niveau de la station régional de
Ouargla**

OBJET DE LA CONSULTATION :

La présente consultation a pour objet l'extension et la mise à niveau du réseau informatique de la station régional de Ouargla

Désignation des prises réseaux :

Le rez-de-chaussée :

N° du Bureau	Direction/bureau	Le nombre des prises manquantes	Observation
C31	Nodal	05	
C34	Régie	04	
C32	Bureau des invités	04	
C36	VTR	04	
C35	Studio	04	
C02	Bureau des ingénieurs	04	
C01	Salle de maquillage	01	
C03	Régie mobile	04	
	Salle de caméra de surveillance	04	
	magasin	04	
C08	CP	03	
C09	syndiqua	03	
C13	Salle ENG	07	
C11	Magasin ENG	04	
C12	ENG	03	
C15	Synographie	02	
C18	Salle de prière	03	
C17	Bureau de convention	02	
C17	Magasin	03	
C21	Moyen généraux	02	



C22	Chef Moyen généraux	03	
C24	Foyer	04	
C26	B technicien frigoriste	02	
C29	Magasin technique	04	
C37	climatisation	04	
	Chef Sécurité	03	
	Secrétariat sécurité	02	
	Armoire sécurité	04	
	Magasine sécurité	04	
C49	Salle des clés (sécurité)	03	
PS1	Poste police 1	01	
PS2	Poste police 2	04	
C52	parc	02	
	Bureau femme de ménages	02	

1^{er} Etage

N=° du B	Direction/bureau	Le nombre des prises manquantes	Observation
B31	Standard	01	
B32	Informatique+ Infographie	03	
B33	Chef production technique	02	
B35	Montage	03	
B36		03	
B37	bureau d'éclairage	03	
B38	Salle matériel de montage	03	
B39	montage	02	
B40	Chef de poste production	03	
B41	Salle d'éclairage	06	



B30	Archive	04	
B26	Salle de rédaction	06	
B27	Secrétariat d'information	03	
B25	Rédacteur en chef	02	
B18	Salle de réunion	04	
B20	Bureau Archive Administrative	04	
B22	Bureau Directeur Régionale	03	
B21	Secrétariat DR	02	
B19	Salle d'attente	02	
B15	SD Technique	03	
B16	Secrétariat SDT	02	
B03	Administration et finance	03	
B04	Secrétariat Admin et finan	03	
B05	Personnel	03	
B42	Magasin Production	18	
B06	Comptabilité	04	
B08	commerciale	03	
B07	Comptabilité information et production	03	
B10	Salle de production	04	
B11	Comptabilité	04	
B09	SD Production	03	
B12	Secrétariat SDP	03	

Matérielle réseau existant au niveau de la station d'Ouargla

- ↪ Armoire de brassage (bureau SDT N° B16)
- ↪ Deux Switch 24 ports (3 COM SuperStack 3 Switch 4400 SE)
- ↪ Switch Cisco Catalyst 2960-X Series interconnexion en fibre optique (Ls interconnexion DG)
- ↪ Switch 24 ports tp-link TL- SF 1024D 10/100 Mbs (bureau CP N° C9)



Tableau Récapitulatif :

Désignation	Nombre	Observation
Nouvelle Prises réseau RJ45 cat 6a minimum	227	
Armoires de brassage et Switch requis : Le prestataire est tenu de définir et de justifier le nombre d'armoires de brassage et de Switchs ainsi que le nombre de ports par switch, nécessaire pour garantir le bon fonctionnement du projet. Module SFP+ à inclure		

Exigences :

- Le soumissionnaire devra présenter les références détaillées de sa société, principalement sur l'expérience dans l'exécution de travaux de même type que ceux prévus dans le présent marché, appuyées par des attestations de bonne exécution, et des PV de réception provisoires ou définitifs y afférents.
- La visite sur site est exigée, le PV de visite sur site doit être joint à l'offre.
- Le soumissionnaire doit mentionner :

Le délai de réalisation : Le soumissionnaire proposera un délai de réalisation le plus court possible.

Le délai de réalisation proposé par le soumissionnaire doit être exprimé exclusivement en nombre de jours calendaires.

La durée de la garantie : Le soumissionnaire proposera une durée de garantie minimale de **12** mois.

La durée de Service après-vente : Le soumissionnaire proposera une durée de service après-vente minimale de **36** mois.

Le planning de réalisation sur calendrier/ horaires de travail éventuellement avec précision du travail ou non dans les jours fériés, weekend et/ou la nuit.



AUTRES SPECIFICATIONS ET EXIGENCES TECHNIQUES :

- Les switchs proposés doivent figurer dans la liste des équipements non soumis à l'homologation par l'ARPCE.
- Les armoires de brassage doivent être de tailles adaptées au projet et conformes aux standards reconnus.
- Les switch 48p proposés doivent être de niveau L3, manageables, comporter 4 ports uplink de type **sfp+ 10Giga** et être parfaitement compatibles avec la configuration existante.
- Les liaisons optiques entre les différentes armoires de brassage seront réalisées avec des jarretières optiques multimode de type **OM4**.
- Un tableau de brassage dans chaque armoire.
- Protection des câbles selon les normes en vigueur.
- Câble réseau catégorie 6a minimum :
 - **Impédance** : 100 Ohms et une fréquence de 500 MHz.
 - **Capacité** : transmission des données à un débit de 10 Gigabits/s sur 100 mètres.
 - **Standards** : Réalisation des connexions Ethernets sur les standards 1000BASE-T et 10GBASE-T.
- Cordons de brassage ftp cat6a minimum :
 - **Impédance** : 100 Ohms et une fréquence de 500 MHz.
 - **Capacité** : transmission des données à un débit de 10 Gigabits/s sur 100 mètres.
 - **Standards** : Réalisation des connexions Ethernets sur les standards 1000BASE-T et 10GBASE-T.
- Prise RJ45 catégorie 6A minimum.
- Les prises RJ45 doivent être encastrées dans des goulottes de tailles différentes selon les normes.
- Panneau de brassage de catégorie 6A minimum.
- Prise réseau selon la qualité du câble.
- Certification des câbles et des prises.
- Plans de numérotation des prises réseaux/tableau de brassage.
- Schéma de câblage.
- Étiquetage des numéros de prise et leurs correspondances au niveau du tableau de brassage.
- Configuration des nouveaux switchs :

Le soumissionnaire est tenu de procéder à la configuration complète des nouveaux switchs conformément aux exigences du service informatique. Cette configuration inclut notamment la création et la gestion des VLAN, le paramétrage des ports (access/trunk), la mise en œuvre des politiques de sécurité, ainsi que l'intégration des équipements dans

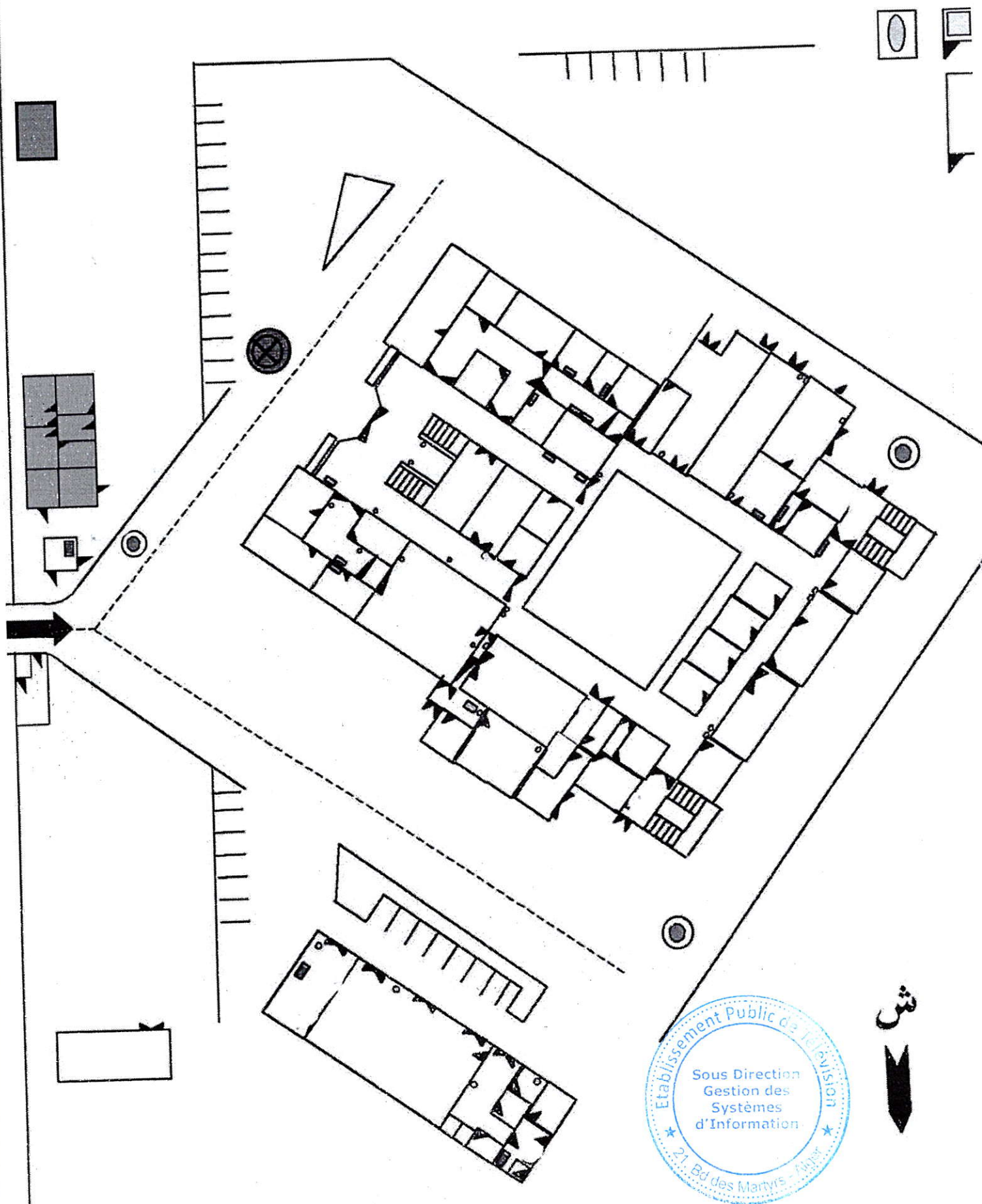


l'architecture réseau normalisée.

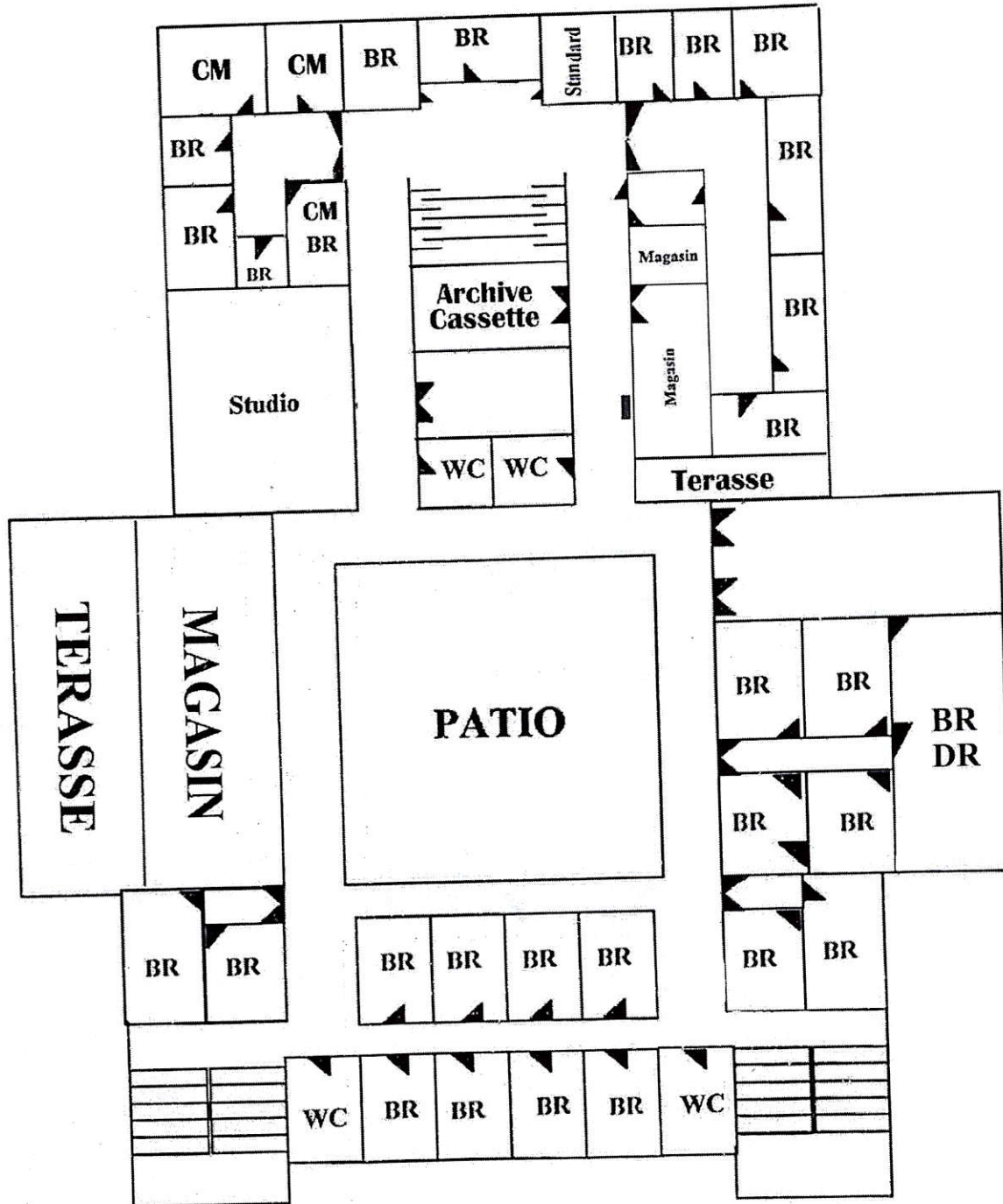
Le soumissionnaire devra également assurer la documentation détaillée de la configuration réalisée et garantir la conformité aux standards et bonnes pratiques en vigueur.



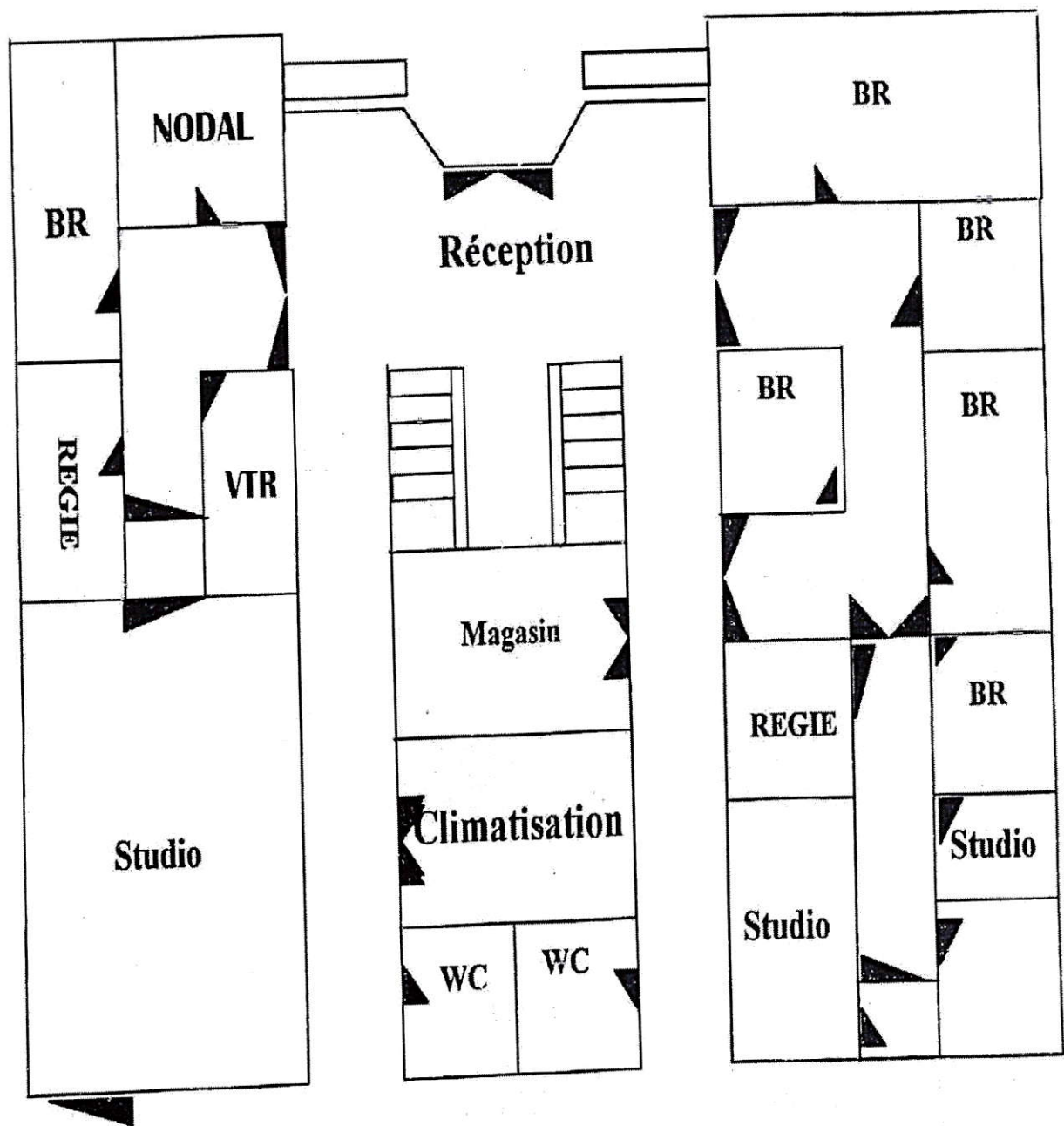
- Test du bon fonctionnement du réseau réalisé selon les normes en vigueur.



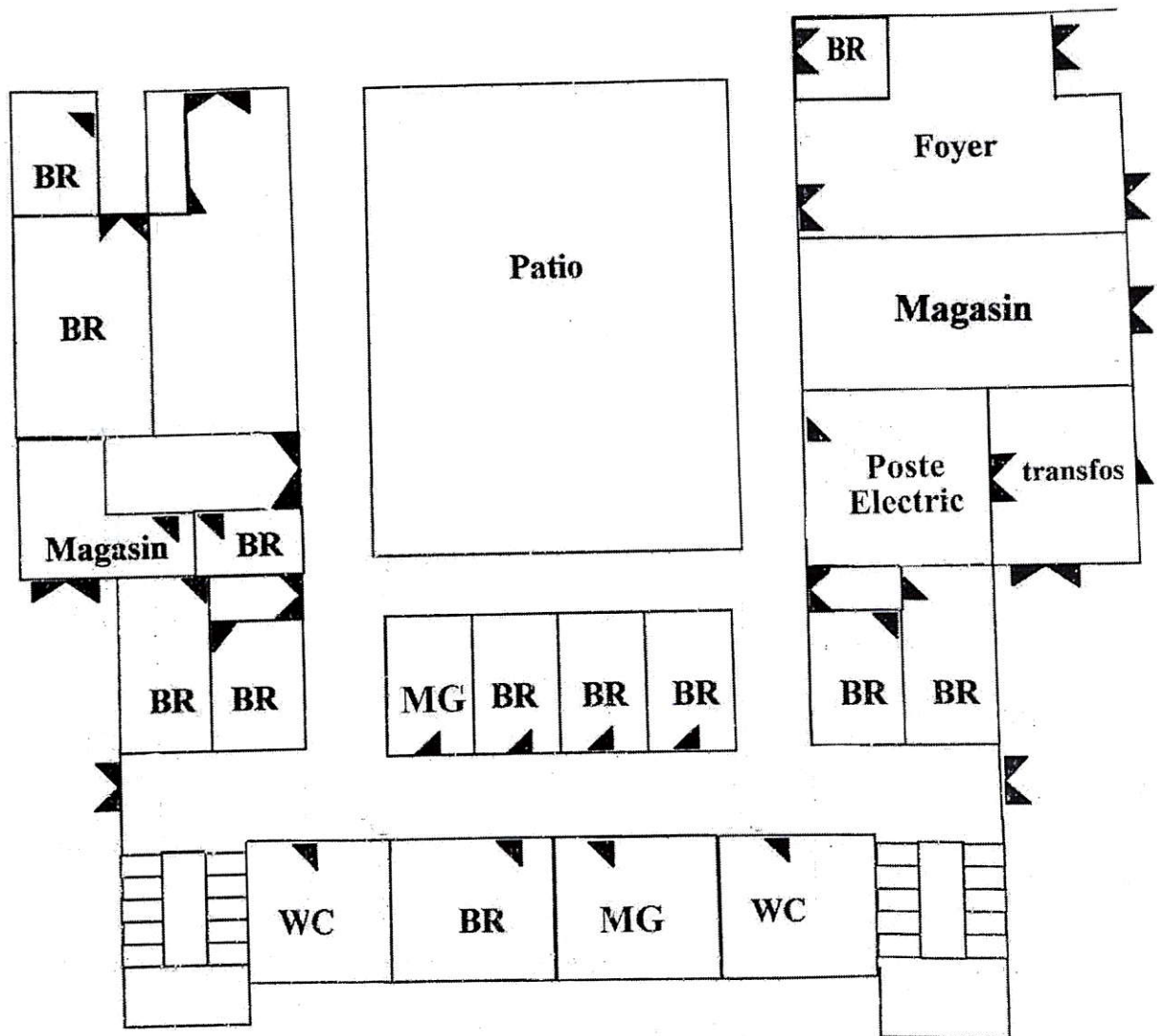
(الطابق الأول)



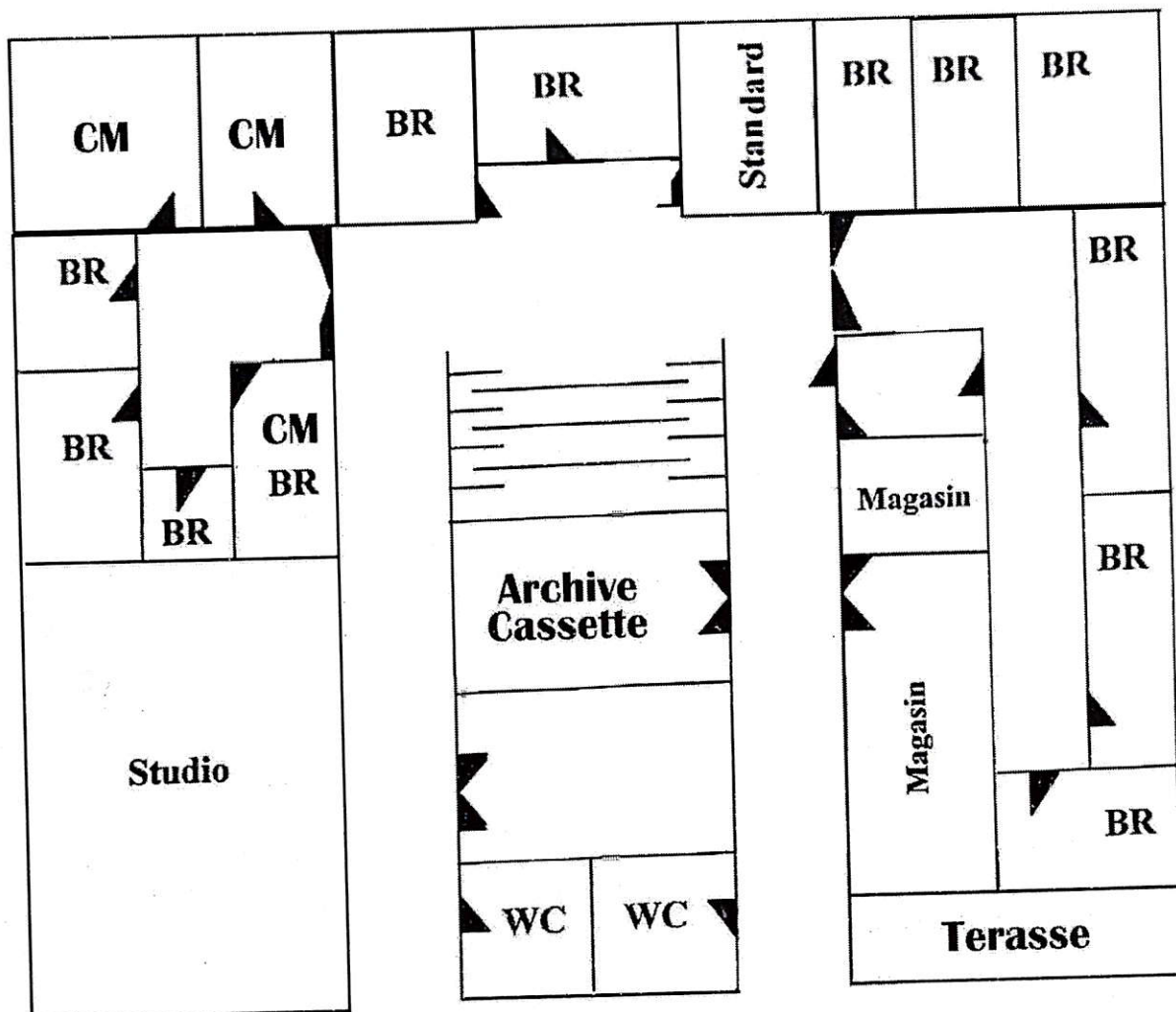
RDC partie - A -



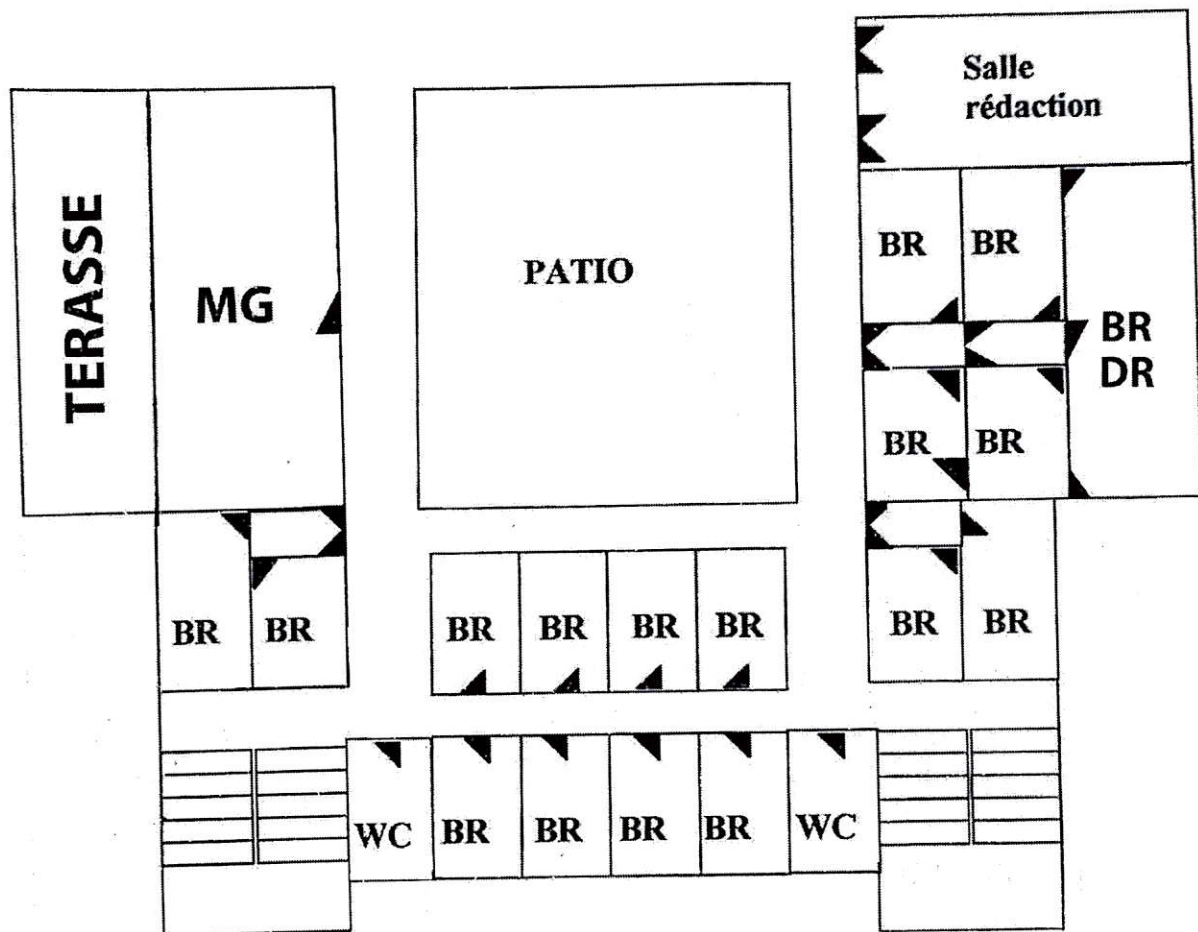
RDC partie – B -



1^{er} étage partie – A -



1^{er} étage partie – B -



Critères d'évaluation et système de notation des offres :

Après élimination des offres non conformes aux exigences du cahier des prescriptions techniques, l'analyse des offres restantes se déroulera en deux phases sur la base des critères et de la méthodologie prévue dans le présent cahier des prescriptions techniques.

Phase1 (Evaluation technique) :

L'évaluation technique des offres se fera sur la base des critères et du système de notation défini dans le présent cahier des prescriptions techniques. et donnera lieu à l'octroi d'une note globale pour chaque offre, et arrêté comme suit :

L'offre technique est notée sur 60 points avec Seuil minimal de présélection de 20 points. La notation et le classement des offres techniques, ainsi que l'élimination des offres qui n'ont pas obtenu une note technique égale ou supérieure à 20 points sur un total de 60 points, sera effectuée sur la base des critères de notation définis comme suit:

N°	Critère	Note maximale
01	Délai de réalisation	40
02	Garantie	10
03	Service après vente	10
04	Note technique	60

Délai de réalisation (40 pts): Ce critère est évalué comme suit:

Délai de réalisation le plus court se verra attribué la note maximale de 40 points. La note attribuée aux autres offres sera calculée selon la formule suivante :

Note de l'offre considérée= $\frac{40 \times \text{le délai de réalisation le plus court}}{\text{Le délai de réalisation de l'offre considérée}}$



Garantie (pièces et main d'œuvre) (10 pts) : Ce critère est évalué comme suit:

Nombre de mois le plus grand se verra attribué la note maximale de 10 points.
La note attribuée aux autres offres sera calculée selon la formule suivante :

Note de l'offre considérée: $\frac{10 \times \text{Nombre de mois de l'offre considérée}}{\text{Le plus grand Nombre de mois}}$

Service après-vente (10 pts): Ce critère est évalué comme suit :

Nombre de mois le plus grand se verra attribué la note maximale de 10 points
La note attribuée aux autres offres sera calculée selon la formule suivante

Note de l'offre considérée= $10 \times \frac{\text{Nombre de mois de l'offre considérée}}{\text{Le plus grand Nombre de mois}}$

Phase2 (Evaluation financière) :

Il sera procédé à la notation de l'offre financière, pour les soumissionnaires pré-qualifiés techniquement à l'issue de la première phase, comme suit :

La note maximale de l'offre financière est de 60 points. Elle sera attribuée à l'offre la moins distante. La note attribuée aux autres offres sera calculée selon la formule suivante :

Note de l'offre considérée= $60 \times \frac{\text{Montant de l'offre financière la moins disante}}{\text{Montant de l'offre financière considérée}}$

A l'issue de ces deux phases, l'offre retenue sera celle ayant obtenue le plus de points après sommation des notes technique et financière. En cas d'égalité, l'offre technique est prépondérante.

